

✓ Plan de travail de projet

Version : Choisissez un article

Opération :

Cliquez ou tapez ici pour saisir du texte.

Numéro de l'accord-cadre de partenariat:

Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte.

Numéro d'identification du contrat ERP Cloud:

Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte.

Numéro de référence du Partenaire**(facultatif) :**

Cliquez ou tapez ici pour saisir du texte.

Numéro de Partenaire ERP Cloud:

Cliquez ou tapez ici pour saisir du texte.

Résumé

Le Partenaire souhaite réaliser, et le HCR souhaite soutenir la réalisation du Projet défini ci-dessous. Le présent Plan de travail de projet définit les détails du Projet et les termes et conditions selon lesquels le Partenaire et le HCR conviennent de collaborer.

Ce Plan de travail de projet est soumis et incorporé par référence à la Page de garde de l'accord-cadre de partenariat (PFA) conclu entre les parties le Cliquez ou tapez pour entrer une date.

Parties

| HCR | Le Partenaire |
|---|--|
| L'Office du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés | [Insérer le nom du Partenaire] Numéro de référence du Portail des partenaires de Nations Unies : [Insérer le numéro UNPP] |
| Signatures | |
| Signé par les signataires dûment autorisés des parties : | |
| HCR | Le Partenaire |
| Nom : [Insérer] | Nom : [Insérer] |
| Poste : [Insérer] | Poste : [Insérer] |
| Courriel : [Insérer] | Courriel : [Insérer] |
| Date : [JJ/MM/AAAA] | Date : [JJ/MM/AAAA] |

Portée du projet

Le Projet sur lequel le HCR et le Partenaire conviennent de collaborer et de réaliser est décrit ci-dessous.

| | |
|--|--|
| Titre du Projet | Cliquez ou tapez ici pour saisir un texte. |
| Domaines de spécialisation | <p>Sélectionnez le(s) domaine(s) applicable(s).</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Coordination et gestion des camps (CCCM) <input type="checkbox"/> Aide en espèces et sous forme de bons <input type="checkbox"/> Protection de l'enfance <input type="checkbox"/> Distribution de matériel, y compris des articles de base et domestiques <input type="checkbox"/> Éducation <input type="checkbox"/> Énergie <input type="checkbox"/> Gestion de l'environnement <input type="checkbox"/> Inclusion financière <input type="checkbox"/> Aide alimentaire <input type="checkbox"/> Gestion du carburant <input type="checkbox"/> Violence sexuelle et sexiste <input type="checkbox"/> Logement, terres et propriété <input type="checkbox"/> Moyens de subsistance et inclusion économique <input type="checkbox"/> Entretien/réparation des véhicules du HCR <input type="checkbox"/> Santé publique <input type="checkbox"/> Enregistrement <input type="checkbox"/> Droit d'utilisation des Actifs du HCR <input type="checkbox"/> Abris et toute autre construction (y compris l'eau, l'assainissement et l'hygiène [WASH] et énergie) <input type="checkbox"/> Gestion de l'entrepôt et des stocks <input type="checkbox"/> Eau, assainissement et hygiène (WASH) |
| Autres orientations applicables | <p>Le Projet sera mis en œuvre conformément aux normes applicables à chaque domaine de spécialisation [Français – version 3.0 – septembre 2025] sélectionné, comme indiqué sur le Portail des partenaires des Nations Unies à l'adresse https://supportcsu.unpartnerportal.org/hc/en-us/articles/19272970373527-Areas-of-Specialization.</p> <p>Des procédures opérationnelles standard (POS) peuvent être requises dans les secteurs applicables et domaines de spécialisation sélectionnés ci-dessus, qui doivent être suivies par le Partenaire pour toutes les activités pertinentes. Si elles ne sont pas déjà établies, ces POS seront élaborées conjointement par le Partenaire et le HCR.</p> <p>Le Partenaire doit être guidé par les éléments suivants (le cas échéant) :</p> <p>a) Pacte mondial sur les réfugiés et les Objectifs de développement durable des Nations Unies pertinents pour faire progresser l'inclusion des personnes déplacées de force et apatrides, en collaboration avec le HCR, les homologues</p> |

gouvernementaux, les acteurs du développement, le secteur privé et d'autres acteurs concernés.

- b)** Stratégie pluriannuelle spécifique au pays du HCR.
- c)** [Plans stratégiques des domaines de réalisation du HCR](#) (anglais uniquement).
- d)** [Politique du HCR sur l'âge, le genre et la diversité](#) (l'AGD) (anglais uniquement) et ses actions fondamentales connexes en vue d'une programmation inclusive de l'AGD, de la redevabilité envers les populations affectées et de la protection des femmes et des filles.
- e)** [Directives opérationnelles du HCR sur la redevabilité envers les personnes affectées](#) (anglais uniquement ; *Accountability to Affected People, AAP*)
- f)** [Cadre de redevabilité collective envers les personnes affectées \(AAP\)](#) du Comité permanent interorganisations (*IASC, acronyme de l'intitulé anglais*).
- g)** [Directives de l'IASC pour l'intégration des interventions contre la violence basée sur le genre dans l'action humanitaire](#) (anglais uniquement).
- h)** [Politique de l'IASC sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles dans l'action humanitaire](#).
- i)** [Cadre stratégique du HCR pour l'action climatique](#) (anglais uniquement), en contribuant à faire progresser ses objectifs tout au long de la mise en œuvre des activités de l'Accord.
- j)** [Stratégie opérationnelle du HCR pour la résilience climatique et la durabilité environnementale 2022-2025](#) (anglais uniquement), en contribuant à la réalisation de ses résultats attendus.
- k)** [Travailler ensemble pour protéger les enfants](#) (anglais uniquement).

En outre, le Partenaire doit identifier les risques spécifiques au Projet et les plans de traitement associés, et les consigner dans le registre des risques du Plan de travail de projet.

Population

Sélectionnez tous les types de population prévus pour ce Projet.

- Réfugiés et demandeurs d'asile
- Apatrides
- Rapatriés
- Personnes déplacées internes
- Communautés d'accueil
- Autres personnes concernées

Ajoutez toute information supplémentaire sur la population, telle que le nombre de personnes ou de groupes spécifiques ciblés par le Projet (par exemple : femmes et filles, enfants en déplacement, réfugiés urbains, etc.)

Âge, genre et diversité (AGD) et redevabilité envers les populations affectées

Décrivez les efforts déployés pour garantir des programmes inclusifs qui prennent en compte les caractéristiques AGD de la population tout au long du cycle du Projet. 1) Comment les éléments AGD ont-ils été pris en compte dans la détermination de la Portée du projet ? 2) Comment les personnes affectées, présentant des caractéristiques différentes, ont-elles participé à la conception du Projet ? Leurs capacités ont-elles été prises en compte ? 3) Comment seront-elles impliquées dans la mise en œuvre et le suivi du Projet ? 4) Décrivez la communication bidirectionnelle prévue avec les populations cibles et le mécanisme de retour d'information et de réponse, sûr et accessible, qui sera mis en place pour permettre aux personnes présentant des caractéristiques différentes d'informer des ajustements apportés au Projet. 5) Quelles mesures de prévention ou d'atténuation seront mises en œuvre pour réduire les risques de protection involontaires, garantir un accès équitable et sûr et éviter l'exclusion ? 6) Décrivez les efforts déployés pour assurer la ventilation des données dans les rapports. Veuillez vous référer à [la Politique du HCR sur l'AGD](#).

| | |
|---|---|
| Coordination | <p>Décrivez les mécanismes de coordination et de consultation entre le HCR et le Partenaire, ainsi qu'avec toutes les parties prenantes concernées (par exemple: gouvernement, agences des Nations Unies, ONG), d'autres organisations pertinentes et le système humanitaire au sens large, y compris l'alignement sur le RRP/HRP/autres appels/réponses coordonnées pertinents dirigés par les Nations Unies (le cas échéant), y compris l'implication de la population cible du Projet.</p> |
| Contributions du Partenaire | <p>Le cas échéant, vous pouvez utiliser cet espace pour indiquer d'autres contributions du Partenaire, telles que des contributions en nature ou financières prévues.</p> |
| Partenariats en aval et sous-traitants | <p>Sélectionnez l'option applicable.</p> <p><input type="checkbox"/> Pas applicable</p> <p><input type="checkbox"/> Applicable sur la base des informations ci-dessous</p> <p>Dressez la liste de tous les sous-traitants connus et autres partenaires impliqués, en détaillant leur rôle et les contributions attendues.</p> |

Détails du projet

Veuillez utiliser l'espace ci-dessous pour décrire les activités qui seront mises en œuvre dans chaque domaine de réalisation et déclaration de Résultat applicable, et pour préciser le(s) lieu(x) où ces activités seront réalisées (le cas échéant).

| | |
|---|--|
| Domaine de réalisation | Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte. |
| Déclaration de Résultat | Description des activités pour les résultats (par lieu, le cas échéant) |
| Cliquez ou tapez ici pour écrire la déclaration de Résultat | Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte. |

| | |
|---|--|
| Domaine de réalisation | Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte. |
| Déclaration de Résultat | Description des activités pour les résultats (par lieu, le cas échéant) |
| Cliquez ou tapez ici pour écrire la déclaration de Résultat | Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte. |

Délais

| | Date de début (JJ/MM/AAAA) | Date de fin (JJ/MM/AAAA) |
|---------------------------------|-----------------------------------|---------------------------------|
| Période de mise en œuvre | [JJ/MM/AAAA] | [JJ/MM/AAAA] |
| Période de liquidation | [JJ/MM/AAAA] | [JJ/MM/AAAA] |
| Durée | [JJ/MM/AAAA] | [JJ/MM/AAAA] |

Résultats, indicateurs et ressources

Les parties ont convenu de détails supplémentaires concernant les besoins en ressources et les indicateurs de suivi des progrès dans un Plan financier et un Plan de résultats respectivement, qui sont résumés dans le tableau ci-dessous. Le Plan financier et le Plan de résultats sont incorporés par référence dans le présent Plan de travail de projet.

| Code de Résultat | Déclaration de Résultat | Budget de Résultat |
|--|--------------------------------------|--------------------|
| [insérer le code] | [insérer la déclaration de Résultat] | [saisir la valeur] |
| Indicateurs | | |
| [insérer l'indicateur] | | |
| [insérer l'indicateur] | | |
| [insérer l'indicateur] | | |
| Code de Résultat | Déclaration de Résultat | Budget de Résultat |
| [insérer le code] | [insérer la déclaration de Résultat] | [saisir la valeur] |
| Indicateurs | | |
| [insérer l'indicateur] | | |
| [insérer l'indicateur] | | |
| [insérer l'indicateur]. | | |
| TOTAL GÉNÉRAL DU BUDGET DU PLAN FINANCIER | | [saisir la valeur] |
| | | [saisir la devise] |

Actifs du HCR

Les clauses relatives au droit d'utilisation dans les domaines de spécialisation sont obligatoires lorsque le HCR met à la disposition d'un Partenaire un Actif du HCR pour une période donnée. A la fin de la Période de droit d'utilisation, l'Actif du HCR doit être restitué au HCR ou inscrit dans le plan de travail de projet de l'année suivante.

| Numéro d'Identification de l'Actif du HCR | Description de l'Actif du HCR | Date de début du droit d'utilisation |
|---|--|--|
| [Insérer] | Cliquez ou tapez ici pour saisir du texte. | Cliquez ou tapez pour saisir une date. |
| [Insérer] | Cliquez ou tapez ici pour saisir du texte. | Cliquez ou tapez pour saisir une date. |
| [Insérer] | Cliquez ou tapez ici pour saisir du texte. | Cliquez ou tapez pour saisir une date. |
| [Insérer] | Cliquez ou tapez ici pour saisir du texte. | Cliquez ou tapez pour saisir une date. |

Actifs motorisés recevant du carburant en nature fourni par le HCR

Le tableau ci-dessous répertorie tous les Actifs motorisés (Actifs du HCR et Actifs du Projet) qui recevront du carburant en nature fourni par le HCR pour la mise en œuvre du Projet. Carburant en nature fourni par le HCR désigne le carburant fourni i) directement par le HCR, ou ii) indirectement par le HCR, par exemple par un fournisseur commercial sous contrat avec le HCR ou par un partenaire du HCR chargé de la gestion du carburant. Le carburant en nature fourni par le HCR n'inclut pas le carburant acquis par le Partenaire à l'aide des Fonds budgétisés dans le Plan financier.

| Numéro d'Identification de l'Actif motorisé | Description de l'Actif motorisé | Type de carburant |
|---|--|-----------------------|
| [Insérer] | Cliquez ou tapez ici pour saisir du texte. | Choisissez un article |
| [Insérer] | Cliquez ou tapez ici pour saisir du texte. | Choisissez un article |
| [Insérer] | Cliquez ou tapez ici pour saisir du texte. | Choisissez un article |

Détermination des contrôles essentiels

Évaluation des risques

| Facteur de contrôle essentiel | Évaluation du risque ou résultats |
|---|---|
| Résultats de l'audit du projet <i>Cela fait référence aux résultats de l'audit du projet des Nations Unies le plus récent du Partenaire.</i> | Choisissez un article |
| Cote de risque de l'ICA/ICQ <i>Cela fait référence à l'ICQ le plus récent du Partenaire (au cours des 5 dernières années). Si aucun ICQ n'est disponible au cours des 5 dernières années, se référer à l'ICA le plus récent du HCR.</i> | Choisissez un article |
| Résultats de l'évaluation des capacités en matière de Protection contre l'exploitation et les abus sexuels (PSEA) <i>Cela fait référence au statut de l'évaluation des capacités PSEA des Nations Unies du Partenaire au moment de la négociation du Plan de travail de projet. Il peut s'agir d'une décision préliminaire ou finale.</i> | <p>Choisissez un élément.</p> <p>Statut de la détermination : Choisissez un article</p> <p>Date de détermination : Cliquez ou tapez pour saisir une date.</p> |
| Facteurs supplémentaires <i>Sélectionnez le(s) facteur(s) supplémentaire(s) applicable(s) que le HCR a pris en compte lors de la détermination des mesures de contrôle essentielles, le cas échéant.</i> | <p><input type="checkbox"/> Référence faite à l'Indice de risque opérationnel et des mesures de contrôle essentielles supplémentaires s'appliquent.</p> <p><input type="checkbox"/> La valeur du Projet dépasse 250 000 USD et des mesures de contrôle essentielles supplémentaires s'appliquent.</p> <p><input type="checkbox"/> Les capacités du HCR sont limitées, et il est nécessaire de se concentrer sur l'application des mesures de contrôle essentielles uniquement pour les partenaires à haut risque.</p> |

- Des vérifications/suivis récents identifient des risques plus faibles ou plus élevés par rapport aux résultats valides les plus récents de l'ICA/ICQ.
- Lorsque le Partenaire a mis en œuvre les recommandations de l'ICA/ICQ, des contrôles essentiels moins stricts peuvent être appliqués.
- Autre (détails ci-dessous).
- Aucun / non applicable.

Si autre, veuillez fournir des détails

Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte.

Contrôles essentiels

| | |
|--|---|
| Nombre prévu de prépaitements | Choisissez un élément. |
| Valeur maximale de chaque prépaitement <i>En pourcentage de la valeur totale du Projet au moment de la détermination.</i> | [Insérer le %] |
| Ventilation des dépenses de Personnel partenaire <i>Indiquez s'il sera obligatoire pour le Partenaire de soumettre une ventilation des coûts de personnel imputés au Projet avec chaque Rapport financier de projet.</i> | Choisissez un article |
| Flexibilité budgétaire par Résultat <i>Évaluation du risque élevé/significatif TOUJOURS = 30 % de flexibilité budgétaire par Résultat.</i> | Choisissez un article |
| Contrôles supplémentaires (le cas échéant) | <i>Inclure les contrôles supplémentaires appliqués au Plan de travail de projet, le cas échéant. Par exemple, toute limitation en matière d'approvisionnement appliquée au Plan financier et la date à laquelle le Partenaire doit avoir complété son Plan de mise en œuvre du renforcement des capacités en matière de la PSEA (CSIP).</i> |

À titre de référence, le [guide du HCR sur l'évaluation des risques et les contrôles essentiels](#) est disponible pour les calculs recommandés afin de déterminer les contrôles essentiels.

Plan indicatif de prépaitements

Uniquement à des fins de planification, les Parties peuvent, sans y être obligées, remplir le tableau ci-dessous. Les mois, valeurs et devises indiqués dans le tableau ci-dessous ne sont pas contraignants.

| Mois prévu du prépaitement | Valeur du prépaitement prévu et devise |
|-----------------------------------|---|
| [Insérer le mois] | Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte. |
| [Insérer le mois] | Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte. |
| [Insérer le mois] | Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte. |

Rapports

Alors que les Rapports financiers de projet (PFR) doivent être soumis dans le format fourni par le HCR, le Partenaire et le HCR déterminent conjointement le format des autres rapports. Lorsque les partenaires mènent déjà d'autres activités pertinentes de suivi et d'établissement de rapports (y compris des rapports inter-institutions et/ou sectoriels), le HCR peut approuver l'utilisation des outils et formats correspondants pour satisfaire à certaines des exigences en matière d'établissement de rapports ci-dessous.

Le Partenaire est tenu de soumettre un PFR périodique dès qu'il considère que 70 % de la valeur totale des préparations reçus à ce jour ont été dépensés, respectivement. Le Partenaire précisera la date jusqu'à laquelle les dépenses sont déclarées dans le PFR périodique.

| Rapport | Date d'échéance | | |
|-------------------------------------|---|--|-------------------------------------|
| | Type | Date de fin de la période de rapport (JJ/MM/AAAA) | Date d'échéance (JJ/MM/AAAA) |
| PFR | PFR Fin | [JJ/MM/AAAA] | [JJ/MM/AAAA] |
| Rapports de résultats | [Trimestre 1] | [JJ/MM/AAAA] | [JJ/MM/AAAA] |
| | [Trimestre 2] | [JJ/MM/AAAA] | [JJ/MM/AAAA] |
| | [Trimestre 3] | [JJ/MM/AAAA] | [JJ/MM/AAAA] |
| | Résultats finaux | [JJ/MM/AAAA] | [JJ/MM/AAAA] |
| | [Supplémentaire 01] | [JJ/MM/AAAA] | [JJ/MM/AAAA] |
| Rapports narratifs | Narratif final | [JJ/MM/AAAA] | [JJ/MM/AAAA] |
| | [Supplémentaire 01] | [JJ/MM/AAAA] | [JJ/MM/AAAA] |
| | Pas applicable dans la dernière année du PFA. | | |
| Rapport final de Partenariat | Rapport PFA | [JJ/MM/AAAA] | [JJ/MM/AAAA] |
| | Pas applicable dans les autres années. | | |
| Autre | [Type] | [JJ/MM/AAAA] | [JJ/MM/AAAA] |

Annexes supplémentaires

Annexe 01 Cliquez ou tapez ici pour saisir du texte.

Annexe 02 Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte.

Protection des données

Ce Projet implique le traitement de Données à caractère personnel : Choisissez un article

Si tel n'est pas le cas, veuillez ne pas remplir cette section.

Si tel est le cas, le traitement des données est régi par l'Accord sur la protection des données et les dispositions suivantes s'appliquent.

| Particularités relatives au traitement des données | | |
|--|--|--|
| Évaluation de la capacité du DPIS | L'évaluation des capacités en matière de protection des données et de sécurité de l'information (DPIS) a été ou sera effectuée le : [JJ/MM/AAAA] | |
| Rôles des parties | <p>Sélectionner l'option applicable.</p> <p><input type="checkbox"/> Relation de Responsable à Sous-traitant (C2P) – où le HCR est le Responsable et le Partenaire est le Sous-traitant</p> <p><input type="checkbox"/> Relation de Responsable à Responsable (C2C) – où le Partenaire et le HCR agissent tous deux en tant que Responsables</p> | |
| Veuillez remplir les sections suivantes, selon qu'il s'agit d'une relation de Responsable à Responsable ou de Responsable à Sous-traitant : | | |
| De Responsable à Responsable (C2C) | Partage ultérieur <i>Veuillez noter : l'autorisation du HCR pour les tiers sous contrat est requise</i> | Choisissez un article Si tel est le cas, spécifiez ici les tiers sous contrat : [Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte] |
| De Responsable à Sous-traitant (C2P) | Sous-traitants ultérieurs | <p>Sélectionner l'option applicable.</p> <p><input type="checkbox"/> Pas applicable</p> <p><input type="checkbox"/> Le HCR autorise le Partenaire à engager les Sous-traitants ultérieurs suivants pour traiter les Données à caractère personnel :</p> <p>[Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte]</p> |
| | Conservation | <p>Raisons de la conservation après la fin du Projet</p> <p><input type="checkbox"/> Pas applicable</p> <p><input type="checkbox"/> [Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte]</p> <p>A la fin du Projet, le Partenaire :</p> <p><input type="checkbox"/> supprimera toutes les Données à caractère personnel traitées en relation avec le Projet.</p> <p><input type="checkbox"/> restituera toutes les Données à caractère personnel traitées en relation avec le Projet.</p> <p><input type="checkbox"/> sans objet – [à déterminer par le HCR au cours du Projet]</p> |
| Pour toutes les relations (C2C et C2P), veuillez compléter les entrées suivantes : | | |
| Détails du traitement des données | <p>Sélectionner toutes les options applicables.</p> <p>Nature et finalité du traitement :</p> <p><input type="checkbox"/> Coordination et gestion des camps (CCCM)</p> <p><input type="checkbox"/> Aide en espèces et sous forme de bons</p> <p><input type="checkbox"/> Protection de l'enfance</p> <p><input type="checkbox"/> Distribution de matériel, y compris des articles de base et domestiques</p> | |

| | |
|--|--|
| | <input type="checkbox"/> Éducation <input type="checkbox"/> Énergie <input type="checkbox"/> Gestion de l'environnement <input type="checkbox"/> Inclusion financière <input type="checkbox"/> Aide alimentaire <input type="checkbox"/> Gestion du carburant <input type="checkbox"/> Violence sexuelle et sexiste <input type="checkbox"/> Logement, terres et propriété <input type="checkbox"/> Moyens de subsistance et inclusion économique <input type="checkbox"/> Entretien/réparation des véhicules du HCR <input type="checkbox"/> Santé publique <input type="checkbox"/> Enregistrement <input type="checkbox"/> Droit d'utilisation des Actifs du HCR <input type="checkbox"/> Abris et toute autre construction (y compris l'eau, l'assainissement et l'hygiène [WASH] et énergie) <input type="checkbox"/> Gestion de l'entrepôt et des stocks <input type="checkbox"/> Eau, assainissement et hygiène (WASH) |
| | Autre : [Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte] |
| | <input type="checkbox"/> Mesures d'accès et de contrôle des utilisateurs : [Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte] |
| | <input type="checkbox"/> Éléments de Données à caractère personnel : [Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte] |
| | <input type="checkbox"/> Stockage et transfert de Données à caractère personnel : [Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte] |
| Lois sur la protection des données | [Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte] |
| Mode de transfert | Sélectionner l'option applicable. <input type="checkbox"/> Pas applicable <input type="checkbox"/> [Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte] |
| Mesures supplémentaires en matière de sécurité de l'information, le cas échéant | [Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte] |

Résumé des versions

Le tableau ci-dessous présente un résumé du Plan de travail de projet original et, le cas échéant, des avenants précédents et l'avenant actuel.

| Version | Motif de l'avenant | Total général du budget du Plan financier |
|-----------------------|--|---|
| Original 00 | Pas applicable | [insérer la valeur et la devise] |
| Choisissez un article | Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte. | [insérer la valeur et la devise] |
| Choisissez un article | Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte. | [insérer la valeur et la devise] |

Avenants

Le dernier Avenant mentionné dans le tableau ci-dessus remplace et constitue une version modifiée et reformulée du Plan de travail de projet.

1. Travailler ensemble

Signataires et communications. Les signataires du présent Plan de travail de projet sont autorisés à agir au nom du HCR et du Partenaire en ce qui concerne le présent Plan de travail de projet. La correspondance officielle relative au présent Plan de travail de projet sera adressée au signataire de chaque partie, sauf délégation contraire du signataire.

Notifications. Toute notification formelle devant être donnée en vertu du présent Plan de travail de projet (par exemple, une résiliation) doit être remise par écrit au signataire de la partie concernée.

2. Obligations du Projet

Portée. Le Partenaire s'engage à réaliser le Projet dans le Lieu et pour la Population, comme indiqué dans le présent Plan de travail de projet. Le Partenaire et le HCR travailleront ensemble pour atteindre les résultats convenus.

Annexes. Le Partenaire se conformera au Plan financier et au Plan de résultats, ainsi qu'aux termes de toute annexe supplémentaire jointe au présent Plan de travail de projet.

3. Délais

Durée du présent Plan de travail de projet. Le présent Plan de travail de projet se poursuivra pendant la Durée définie ci-dessus, sauf résiliation anticipée par l'une des parties conformément à l'Accord.

Mise en œuvre. Le Partenaire doit mettre en œuvre le Projet pendant la Période de mise en œuvre.

Rapports. Le Partenaire doit remettre les rapports identifiés ci-dessus dans les délais prescrits. Si elle est précisée, la date d'échéance représente la date la plus tardive à laquelle le Partenaire peut soumettre le rapport.

Sauf indication contraire dans le tableau des Rapports ci-dessus, aucun PFR intérimaire n'est requis.

Liquidation. Pendant la Période de liquidation, le Partenaire doit régler tous les engagements financiers existants qu'il a acceptés pour le Projet, et ne pas accepter de nouveaux engagements financiers ou autres.

Prolongations. Le HCR n'acceptera généralement pas de prolonger la Période de mise en œuvre ou la Période de liquidation au-delà de la fin d'une année civile, sauf en cas de circonstances exceptionnelles et à la discrétion du HCR. Si le HCR accepte de prolonger l'une ou l'autre période, cela sera convenu avec le Partenaire dans un accord écrit distinct. Toute demande de prolongation de la Période de mise en œuvre et/ou de la Période de liquidation au-delà de la fin d'une année civile doit être soumise au signataire du HCR avant la fin du mois de novembre de l'année de mise en œuvre, pour être dûment examinée, et inclure une explication détaillée des raisons pour lesquelles la demande devrait être acceptée.

4. Protection des données

Évaluation des capacités en matière de protection des données et de sécurité de l'information. Cette évaluation n'est requise que si le Projet implique le traitement de Données à caractère personnel. Le Partenaire s'engage à mettre en œuvre les mesures d'atténuation des risques identifiées dans le cadre de cette évaluation.

5. Dispositions Spéciales à l'Accord-cadre de partenariat

Les dispositions spéciales ci-dessous (le cas échéant) modifient ou remplacent des articles spécifiques de l'Accord-cadre de partenariat.

La disposition suivante est ajoutée à la fin de l'article 5 (« Comment les Fonds sont débloqués ») des Modalités de partenariat.

Le calendrier de déblocage des versements (également appelées "prépaiements" dans le Plan de travail de projet) par le HCR dépend, dans chaque cas, des disponibilités des fonds. Lorsque le HCR détermine que les fonds ne seront pas disponibles pour procéder aux prochains versements, il en informe le Partenaire, et les Parties s'efforcent de convenir rapidement de nouvelles dates de déblocage. À défaut d'accord dans un délai d'une semaine à compter de la notification susmentionnée, le HCR aura le droit de reporter la date de déblocage des versements, pour une durée pouvant aller jusqu'à 90 jours, en notifiant le Partenaire.